

déclaration conjointe
suivante à l'occasion de la deuxième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

- 1) Nous réaffirmons la primauté du système commercial multilatéral,

14) Nous soulignons que la mise en oeuvre intégrale et effective des accords commerciaux multilatéraux et des décisions ministérielles découlant de l'OMC est d'une importance capitale dans la réalisation des objectifs du système commercial multilatéral.

15) Tout en restant engagés à la mise en oeuvre de nos obligations commerciales multilatérales, nous mettons l'accent sur les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans l'ajustement de nos économies et de nos politiques nécessaires découlant de ces obligations. Les institutions et les ressources humaines pour la gestion commerciale de nos pays ont été utilisées jusqu'à leur limite en raison des exigences découlant de la mise en oeuvre de nos obligations et de l'exercice de nos droits dans le système commercial multilatéral.

16) Nous sommes particulièrement préoccupés par la lenteur dans la mise en oeuvre ou la

A cet égard, nous notons l'intensification des activités du Comité sur le commerce et l'environnement et appuyons l'accomplissement rapide du mandat de ce Comité. Cependant, nous